



1944, avenue de Toulon ● 83260 LA CRAU ● TÉL : 04.94.00.91.91 ● FAX : 04.94.57.89.03 ●

2, rue du Beausset ● 13001 MARSEILLE ● TÉL : 04.88.66.18.02

E-mail : vvs@hervouetgroup.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Extrait du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités liées à l'organisation de voyages ou de séjours. Note Importante : Nous rappelons à notre aimable clientèle que ce document est "non contractuel", que seuls les prix et prestations qui vous seront confirmés par contrat et factures lors de votre inscription seront contractuels.

Conditions de vente particulières :

Prix : ils ont été établis au 1er janvier 2009, en fonction des conditions économiques en vigueur à cette date. Toute modification de ces conditions et fluctuation particulière, fluctuation des taux de change, du prix des carburants, des tarifs des transports peut entraîner un changement de prix dont le client sera informé selon les dispositions légales réglementaires. Pour tous les clients déjà inscrits, la révision du prix du voyage ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ.

Garanties des départs :

Le prix du voyage est établi sur la base d'un nombre de passagers **minimum de 40 participants payants.**

Toute diminution de l'effectif prévu du groupe, entraînera un réajustement tarifaire.

Toutes modifications d'un des éléments du présent contrat (*nombre de participants, tarification, prestations ...*) devront être notifiées par écrit à la partie co-contractante et être normalisées par un avenant. Toute inscription supplémentaire au nombre de participants initialement prévu devra faire l'objet d'un accord préalable du fournisseur : le manque éventuel de disponibilités supplémentaires ne pourrait remettre en cause cet engagement contractuel.

Si l'importance du groupe nécessite plusieurs départs, il sera établi un contrat par départ.

Modalités de Règlement :

L'inscription à un voyage implique le versement à titre d'acompte par le client d'une somme égale à 30% du prix du voyage ou du séjour à la signature d'un contrat de réservation dont un exemplaire sera remis à chaque partie. Le paiement du solde du prix doit être effectué au plus tard trente jours avant le départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenu est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt, de ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription.

Frais d'annulation :

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des frais suivants :

Plus de 30 jours avant le départ :	0 %	
De 30 à 21 jours avant le départ :	25%	du montant du voyage.
De 20 à 08 jours avant le départ :	50%	du montant du voyage.
De 07 à 02 jours avant le départ :	75%	du montant du voyage.
Moins de 2 jours avant le départ :	100 %	du montant du voyage.

Les frais d'annulation ci-dessus concernent l'ensemble des voyageurs en autocar, annulation prise en compte uniquement pour raisons médicales, accidents, décès des ascendants et descendants, sur présentation d'un justificatif.

NB : En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il sera retenu d'office le supplément chambre seule sur la deuxième personne.

Assurances :

Le contrat est souscrit auprès de l'Européenne assurance. Nous conseillons aux clients de souscrire l'assurance annulation lorsqu'elle est proposée sous forme facultative. Il vous est aussi conseillé de vous munir du formulaire sécurité social E111 avant votre départ.